



Commune de Franois

| |
|--|
| PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2023 |
|--|

Etaient présents :

Mesdames GILLET Françoise, DELESSARD Martine, SIMON BOUVRET Geneviève, PRALON Marine, DUBOIS Cécile, SANDER Annie, LECLERC Bénédicte, Messieurs BOURGEOIS Émile, BAULIEU Jean-Louis, COUDRY Sébastien, DUMORTIER Florent, HOUSSIN Thomas, PONS François, LAPOUGE Damien

Absents excusés :

Monsieur HENRIOT Francis (donne pouvoir à Madame Martine DELESSARD)
Madame TANNIERES Brigitte (donne pouvoir à Madame Bénédicte LECLERC)
Monsieur MOUTON Patrice
Monsieur LORY Jean-Pierre
Madame BORRINI Catherine

Nombre de conseillers :

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14
Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 2
Nombre de Conseillers Municipaux votant : 16
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil Municipal. Madame Cécile DUBOIS ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Date de convocation : 9 juin 2023

ORDRE DU JOUR :

1) Attribution appartement de la mairie – Place Georges Maurivard

Divers :
. Questions diverses

La séance ouverte,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités,

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Madame Cécile DUBOIS est désignée pour remplir cette fonction.

1/ ATTRIBUTION APPARTEMENT DE LA MAIRIE – PLACE G MAURIVARD

Rapporteur : Françoise GILLET

Délibération du Conseil Municipal 2023/048

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'attribution du logement communal sis à la mairie, Place Georges à Franois suite au départ de l'ancien locataire.

Il est proposé de le louer à compter du 17 juin 2023 à monsieur AUBERT Cyril et madame MONAI Eléonore pour un loyer mensuel de 700,00 € révisable tous les ans.

Une caution d'un montant égal à un mois de loyer, soit 700,00 € sera demandée au locataire à la signature du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- *Valide la décision d'attribution du logement situé place Georges Maurivard à compter du 17 juin 2023 à Monsieur AUBERT Cyril et Madame MONAI Eléonore*
- *Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces*

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire informe les membres du conseil qu'il a été alerté par madame Mahias, directrice de l'école maternelle, que le nombre d'inscriptions en petite section est nettement moins élevé que ce qui était prévu. L'ouverture de la 4^{ème} classe sera peut être remise en cause.

Liste des délibérations du 14 juin 2023

N°2023/048 : Attribution appartement de la mairie – Place Georges Maurivard

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.



La secrétaire,

Cécile DUBOIS.

